



Compte-rendu
Comité Directeur supplémentaire
16 mai 2015 à Paris au siège Fédéral, de 9h30 à 13 h



Présents: Joël DHUMEZ, Président - Isabelle BAUDEAN - Marlène CIESLIK - Gilles LE DUIGOU - Guillaume LIVONNEN - Nicolas METAY - Yvon NUGEL - Rodolphe REDON - Philippe SUISSE - Luc SERBELLONE - Alain SZENICER.

DGS: Katia CASTEL

DTN: Thierry MARDARGENT

Excusés: Marie ALIBERT - Isabelle COQUIARD - Christine DELAGRANGE - Frank MAY – André MONROCHE - Stéphane MUNOZ - Geneviève PETEY – Virgile RENAUDIE - Bertrand DUBREUIL.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Compte-Rendu du Comité Directeur du 11 Avril 2015 à Marseille**
- 2) Présentation et vote des nouveaux statuts et règlement intérieur**
- 3) Présentation du budget réalisé de janvier à mai 2015**
- 4) Réflexion sur l'organisation des nouvelles régions**
- 5) Présentation du document de travail : Cahier des charges des Compétitions Officielles Nationales dont SAVATE PRO**
- 6) Validation des travaux et compte-rendu de la réunion CNC des 18 et 19 avril 2015**
- 7) Canne de Combat - Bertrand Dubreuil**
- 8) Direction Technique Nationale - Thierry Mardargent**
- 9) Questions diverses**
 -  E-Licence / A quoi renvoi le QR Code et dans quel objectif ?
 -  Combat Sport renouvellement du contrat

1) Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 11 avril 2015 à Marseille.

Approuvé à l'unanimité.

2) Présentation des modifications des statuts et règlement intérieur

✧ Statuts et règlement intérieur: modifications des statuts et règlement intérieur

Suite aux propositions présentées au Comité Directeur du 11 Avril 2015 à Marseille, des modifications ont été apportées, la commission statuts et règlements s'est réunie à deux reprises pour retravailler sur les contenus. Un document est présenté aux membres du Comité Directeur avec les modifications apportées.

Approuvées à l'unanimité.

✧ Extrait du cahier N° 7 - Codes des Cadres Techniques et Sportifs : modifications et ajout, Article 7.

Approuvés à l'unanimité.

✧ Extrait du cahier N°7 - Code des Cadres Techniques et Sportifs, Article 5 : modification de l'ordre et ajout, en 1, le Président du Jury pour toutes les qualifications hormis pour les cessions d'examens d'arbitrage, en 2, Membre de jury d'examen et en suivant...

Approuvés à la majorité, Pour : 7- Contre : 2 - Abstention : 2.

✧ Extrait du cahier N°1 - La Filière Formation (proposition de modifications par la CNA), reformulation des textes relatifs aux officiels.

Approuvée à l'unanimité.

✧ Rajout dans le cahier n°1: Spécialisation Fédérale de Formateurs, d'Officiels, SFFO

Approuvé à la majorité, Abstention : 1.

✧ Rajout d'une page dans le cahier n°1: tableau SFFO Spécialisation fédérale de Formateur d'Officiels. Concernant l'encadrement, modifications apportées dans les prérequis et ajout d'une rubrique Formateurs.

Approuvés à la majorité, Abstention : 1.

✧ Proposition du nouveau tableau synoptique des Officiels (secteur et nationaux) : Après la modification concernant les Officiels de secteur, le juge arbitre de secteur doit avoir 18 ans âge fédéral (voir tableau synoptique des officiels)

Approuvée à l'unanimité.

Un document a été envoyé par Virgile RENAUDIE concernant les mesures disciplinaires de première instance et d'appel avec des propositions de modifications. En son absence, ce document sera présenté à une date ultérieure.

3) Budget réalisé de janvier à mai 2015

Présentation du budget réalisé de janvier à mai 2015 par le Trésorier. Un rappel est fait sur les procédures financières. **Il est demandé d'envoyer les notes et justificatifs de frais par courrier (version papier) pour l'archivage. Les scans ne sont pas considérés comme pièces comptables.**

Un rappel est également fait sur le barème des déplacements des Officiels. Lorsque l'organisation est déléguée à un club, comité, ligue, les frais de déplacements sont remboursés sur la base de 0,30 centimes du kilomètre, quel que soit le moyen de transport utilisé. Si l'Officiel opte pour un transport SNCF, il sera remboursé sur la base du montant de son billet. Le montant du défraiement pour les indemnités kilométriques ne peut en aucun cas être supérieur à l'indemnité du billet SNCF deuxième classe.

Dans le cas contraire, cette pratique pourrait être considérée par les services fiscaux comme un moyen détourné de rémunération.




4) Réflexion sur l'organisation des nouvelles régions

A partir de janvier 2016, les organes décentralisés vont devoir réorganiser leurs fonctionnements. Le redécoupage des régions va entraîner une refonte du fonctionnement actuel : emploi, gouvernance, budget, CNDS... Un temps d'observation sera nécessaire pour bien analyser les nouveaux besoins.

5) Présentation du document de travail : Cahier des charges des Compétitions Officielles Nationales dont SAVATE PRO

Ce document doit être finalisé et soumis au vote du prochain Comité Directeur.

6) Validation des travaux et du compte-rendu de la réunion CNC des 18 et 19 Avril 2015

-  En cas de forfait en demi-finale : Proposition de repêcher directement le tireur, le mieux placé de la compétition, selon décision de la CNC et extension de cette règle à toutes les compétitions.
Approuvée à l'unanimité.
-  Elite A M/F : Proposition de 3 organisations pour les demi-finales
Approuvée à l'unanimité.
-  Elite B et Elite A : Proposition d'ouvrir cette compétition aux vétérans.
Approuvée à l'unanimité.

- ✧ Tournoi de France : Proposition d'ouvrir le tournoi Féminin aux Juniors et Seniors réunis.
Approuvée à l'unanimité.
- ✧ Constitution d'une commission des litiges pour les compétitions en tournoi.
Approuvée à l'unanimité.
- ✧ Championnat de France ESPOIRS : Proposition deux inscrits par ligue et deux par secteurs pour harmoniser toutes les compétitions nationales adultes.
Approuvée à l'unanimité.
- ✧ 5. 4. 2. pour les combats 2^e série: Une différence maximale de deux années est tolérée pour toutes les catégories d'âges. Les combats féminins, deuxième série, font exception à cette règle. La CNC demande à la CNM, la possibilité de porter cette différence maximale à cinq années.
La question sera posée à la Commission Nationale Médicale.
- ✧ Les Critériums : Pour acquérir de l'expérience, il est demandé d'autoriser les tireurs d'une ligue de s'inscrire dans une autre plus fournie en athlètes et exclusivement jusqu'au niveau du secteur, sans distinction du club d'origine, sous réserve de l'accord des présidents des ligues concernées.
Approuvé à l'unanimité.
- ✧ Pour les compétitions et tournois qualificatifs : Proposition de nomination d'un DOG.
Approuvée à l'unanimité.

7) Canne de Combat - Bertrand DUBREUIL

Bertrand Dubreuil étant absent excusé, l'affaire Paille sera abordée à un prochain Comité Directeur.

8) Direction Technique Nationale - Thierry MARDARGENT

- ✧ Remise de la liste des titulaires en équipe de France ASSAUT 2015 et des remplaçants aux membres du Comité Directeur.
- ✧ Nomination de DTL : Monsieur BOCLET Éric - DTL de Picardie (BEES et Instructeur Fédéral).
- ✧ Nomination de Madame GRIZEAU Mélissa - DTD de Vendée (BEES et Instructeur Fédéral).

9) Questions diverses

- ✧ Remise des statistiques concernant le nombre de licenciés par ligues, par catégorie d'âges, par catégorie de sexes aux membres du Comité Directeur pour suivre et constater l'évolution.
- ✧ Demande d'autorisation pour le versement d'une subvention Aide Fédérale de 2355€ à la ligue de Bretagne.
Approuvée à l'unanimité.
- ✧ Point par Guillaume LIVONNEN sur la E-Licence et les différentes possibilités de la faire évoluer.

L'ordre du jour est épuisé, fin de la réunion à 13h15.

Joël DHUMEZ

Président



Philippe SUISSE

Secrétaire Général

